

Lundi 3 mai 2021
Province de Québec
MRC de Mékinac
Municipalité de Grandes-Piles

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Municipalité de Grandes-Piles à une séance ordinaire tenue le lundi trois mai deux mille vingt et un à 15 h au centre communautaire, 650, 4^e Avenue, le tout conformément aux dispositions du code municipal.

Sont présents par visioconférence : Mesdames les conseillères Kimberly Nadeau et Pierrette Fontaine ainsi que Messieurs les conseillers, Jean-François Dubois, Frédéric Harnois, Jacques Lemay et Michel Sesena sous la présidence de monsieur le maire Michel Germain.

Absent :

Secrétaire de la séance par visioconférence : M. Pierre Beauséjour, directeur général et secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance : 16 h 45

ORDRE DU JOUR

Mot du maire

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 6 avril 2021
3. Liste des comptes
4. Avis de motion règlement 568-2021
5. Résolution : Outil de numérisation
6. Résolution : Votation pour les citoyens de 70 ans et plus
7. Résolution : Changement de numéro civique
8. Résolution : Invitation au comité de concertation du BVSM
9. Résolution : Entente de services aux sinistrés
10. Résolution : Acceptation de l'offre de services du groupe Synergis
11. Résolution : Recensement 2021
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY 2021-05-058
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DUBOIS
ET RÉSOLU
QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mai 2021 soit adopté tel que rédigé.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME PIERRETTE FONTAINE 2021-05-059
APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA
ET RÉSOLU
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 soit adopté tel que rédigé.

3. LISTE DES COMPTES

Liste des comptes payables-Avril 2021			
	Fournisseur	Détails	Montant
1	Financière Banque Nationale	Remb. Régl. Emprunt-salle comm.-capital & intérêts	21 028.65 \$
2	BFL ...Assurances Inc.	Frais protection vie privée-Élus et direction-2021	2 003.34 \$
3	Corp.Transport.Mékinac	Quote-part 2021	1 538.77 \$
4	Desjardins-Gestion	Frais REER employés et directeur-Avril 2021	1 225.76 \$
5	Eurofins Environex	Frais location équipement-entretien édifices mun.	785.56 \$
6	Gémel Inc.	Honoraires prof. service ingénierie-Ch. De Montagne	11 238.81 \$
7	Hydro-Québec	Frais électricité bureau municipal-fact. au 30/03/2021	841.11 \$
8	Hydro-Québec	Électricité salle communautaire-fact. au 25/03/2021	1 933.42 \$
9	M.Lemay Excavation	Travaux nivelage-chemin de la Vallée	632.36 \$
10	M.Lemay Excavation	Travaux excavation et chargement fossé-Rte 155	1 379.70 \$
11	Min. Énergie & Ress.	Frais bail Lac Clair-période 01/06/21 à 31/05/2022	2 173.03 \$
12	MRC de Mékinac	Vidange fosses septiques+ enfouissement-octobre20	5 190.01 \$
13	MRC de Mékinac	vidange fosses septiques+ enfouissement-Mars 2021	3 998.75 \$
14	M. Mario Provençal	Frais service de conciergerie- Avril 2021	829.41 \$
15	Excavation RMG Inc.	Déneigement hors périmètre urbain- 2020-2021-2/5	16 963.47 \$
16	Sanimont Environnement Inc.	Nettoyage sanitaire(urgence)-840 5ième Avenue	3 284.73 \$
17	Service Cité Propre	Frais cueillette et transport ordures-Avril 2021	3 103.37 \$
18	Signoplus	Achat panneaux signalisation-Ch. Estacades & Rive	625.07 \$
19	Enseignes St-Cyr	Acompte=30%-Achat panneau entrée - Municipalité	1 860.00 \$
20	Enseignes St-Cyr	acompte=30%-Achat panneaux divers-infos. locales	3 075.00 \$
21	Emballage V.P.	Fournitures sanitaires-Mise à l'eau & salle comm.	653.74 \$
22	Global Payment	Frais service TPV-Mars 2021	1 118.79 \$
23	salaires nets élus	2021-04-30	3 879.55 \$
24	Salaires nets -Employés	2021-04-30	16 184.05 \$
25	Remise-Déduction à la source	part des employés-Avril 2021	7 522.93 \$
26		part employeur-Avril 2021	3 825.64 \$
27	La Capitale Assurances	Assurance collect.-directeur & employés-Mai '21	2 322.34 \$
28			
29	Total autres factures:		7 675.15 \$
30			
31	Total des factures à payer au 03 Mai 2021		126 892.51 \$

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME KIMBERLY NADEAU
 APPUYÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS
 ET RÉSOLU

2021-05-060

QUE le conseil municipal autorise le secrétaire-trésorier à payer et ratifier les comptes au 3 mai 2021;

QUE tout excédent budgétaire aux comptes à payer et au procès-verbal sera comblé par des affectations au surplus accumulé.

4. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 568-2021

MADAME LA CONSEILLÈRE PIERRETTE FONTAINE DONNE UN AVIS DE MOTION à l'effet qu'un règlement sera adopté à une prochaine séance du conseil municipal de Grandes-Piles, sur la gestion contractuelle à la suite de l'adoption du projet de loi 67 (mesures favorisant l'achat local).

5. RÉOLUTION : OUTIL DE NUMÉRISATION

ATTENDU les besoins imminents au niveau de la numérisation de documents suite à l'archivage en cours;

CONSIDÉRANT la soumission reçue par le Groupe A & A pour un numériseur ScanSnap ix1600 de marque Fujitsu;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA

2021-05-061

APPUYÉ PAR MADAME PIERRETTE FONTAINE
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles accepte la soumission du Groupe A & A pour l'achat du numériseur ScanSnap ix1600 de marque Fujitsu au montant de 699.99 \$ avant taxes.

6. RÉSOLUTION : VOTATION POUR LES CITOYENS DE 70 ANS ET PLUS

CONSIDÉRANT que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et le Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY
APPUYÉ PAR MADAME PIERRETTE FONTAINE
ET RÉSOLU

2021-05-062

de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

7. RÉSOLUTION : CHANGEMENT DE NUMÉRO CIVIQUE

CONSIDÉRANT un quiproquo dans les numéros civiques du Chemin de la Vallée;
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a à cœur que la signalisation et les numéros civiques soient le plus clairs possibles;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME PIERRETTE FONTAINE
APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA
ET RÉSOLU

2021-05-063

QUE les numéros civiques suivants, soit le 343 et le 355 Chemin de la Vallée soient remplacés par les 321 et 331 Chemin de la Vallée;

Anciennement : 343, Chemin de la Vallée	Maintenant : 321, Chemin de la Vallée
Anciennement : 355, Chemin de la Vallée	Maintenant : 331, Chemin de la Vallée

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier verra à avertir les propriétaires de ses habitations.

8. RÉSOLUTION : INVITATION AU COMITÉ DE CONCERTATION DE BVSM

ATTENDU l'invitation du Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM) pour occuper un siège sur l'un des trois comités de concertation à titre de membre officiel;

ATTENDU que ces comités auront pour mission la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau et des écosystèmes sur le territoire du BVSM;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME PIERRETTE FONTAINE 2021-05-064

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DUBOIS

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles nomme la conseillère madame Kimberly Nadeau.

9. RÉSOLUTION : ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS

ATTENDU QUE le conseil municipal de Grandes-Piles désire contribuer annuellement au maintien et à la formation des ressources bénévoles pour les services aux sinistrés de la Croix-Rouge canadienne;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA 2021-05-065

APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles autorise monsieur le maire Michel Germain et le directeur général, secrétaire-trésorier de la Municipalité, monsieur Pierre Beauséjour, à signer le renouvellement de l'entente « services aux sinistrés » pour la prochaine année;

QU'il est également autorisé à faire parvenir un chèque au montant de cent soixante-dix dollars (170 \$) pour la cotisation annuelle.

10. RÉSOLUTION : ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DU GROUPE SYNERGIS

CONSIDÉRANT QUE des travaux doivent être fait au quai municipal ainsi que l'aménagement d'un bras de mer;

CONSIDÉRANT QU'une étude de caractérisation se doit d'être faite pour le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT l'offre de service du groupe Synergis pour l'accomplissement de ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME KIMBERLY NADEAU 2021-05-066

APPUYÉ PAR MADAME PIERRETTE FONTAINE

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles accorde le contrat au groupe Synergis tel que décrit dans leur offre de services;

QUE monsieur Pierre Beauséjour, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer l'offre de services;

QU'un montant de 21 200 \$ taxes en sus soit réservé à cette fin.

11. RÉSOLUTION : RECENSEMENT 2021

ATTENDU le Recensement 2021 se déroulera prochainement;
ATTENDU QUE les données du recensement appuient de nombreux programmes municipaux liés à l'infrastructure et aux transports publics et servent à mesurer les objectifs environnementaux et de développement durable du Canada. Les renseignements provenant du Recensement de 2021 seront encore plus déterminants puisqu'ils aideront votre collectivité à évaluer les répercussions de la pandémie de COVID-19 et à mieux planifier l'avenir.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DUBOIS 2021-05-067
APPUYÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles soutient le Recensement de 2021 et encourage toutes les personnes qui y résident à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca .

QUE des données du recensement exactes et complètes soutiennent les programmes et les services au profit de notre collectivité.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS (AUCUNE QUESTION REÇUE)

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS 2021-05-068
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY
ET RÉSOLU

La levée de la séance ordinaire du 3 mai 2021 à 17 h 08.

Michel Germain
Maire

Pierre Beauséjour
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Je, Michel Germain, président de l'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Germain, Maire

Certificat de crédits

Je, soussigné secrétaire-trésorier, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Pierre Beauséjour
Directeur général et secrétaire-trésorier